

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Saison 2007-2008

RÉGIONALE MASCULINE 2

Art. 1 - GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIÉS

Le championnat de Régionale Masculine 2 est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la F.F.B.B. ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

Pour la saison en cours, sont qualifiés :

- les groupements sportifs descendant de Régionale Masculine 1 à l'issue de la saison précédente,
- les groupements sportifs maintenus en Régionale Masculine 2
- les groupements sportifs montant de Régionale Masculine 3
- les groupements sportifs éventuellement repêchés selon les règlements.

Art. 2 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

Les groupements sportifs sont regroupés en une poule unique de 12 équipes disputant des rencontres aller/retour.

Art. 3 - MONTÉES ET DESCENTES

↘ de NM 3	0	1	2	3
↘ de RM 1	2	2	3	3
↗ en RM 1	3	2	2	1
→ en RM 2	7	7	7	7
↘ en RM 3	2	3	3	4
↗ de RM 3	3	3	2	2

Nota : si plus de 3 descentes de RM 1, la Commission Sportive avisera en cours de saison.

Art. 4 - REMPLACEMENT DE GROUPEMENT SPORTIF

1. Remplacement d'un groupement sportif en cas de non-engagement en RM 2.

Si un groupement sportif ayant obtenu le droit sportif d'y évoluer ne s'engage pas en RM 2, il sera fait appel par ordre :

- a) à l'équipe vaincue lors de la rencontre de barrage entre les 2^{èmes} de chaque Poule de RM 3,
- b) aux équipes les moins mal classées de celles devant descendre en RM 3 à l'issue de la saison précédente.

2. Groupement sportif refusant la montée en RM 1 :

Si un groupement sportif devant accéder à la RM 1 ne peut ou ne veut y accéder, il sera remplacé par le groupement sportif classé immédiatement derrière lui au classement à l'issue de la saison précédente. Dans cette situation, si aucun des 3 premiers ne peut ou ne veut accéder à la division supérieure, c'est l'équipe la moins mal classée de celle devant descendre en RM 1 qui sera maintenue.

Art. 5 - *SANCTIONS EN CAS DE FORFAIT GÉNÉRAL*

Un groupement sportif déclarant forfait général au cours de la saison est automatiquement rétrogradé en championnat départemental (DM 1) en fin de saison. Il pourra éventuellement accéder à la RM 3 au terme de la saison suivante.

